

Communiqué de presse

Paris, le 6 mars 2025

Nouveau gouvernement, même racisme et nouvelles attaques contre les personnes immigrées

Depuis la nomination de François Bayrou, le gouvernement français continue d'aller vers des propos, décrets et projets de lois de plus en plus proches des idées d'extrême-droite, avec une focalisation sur l'immigration toujours vue comme un problème et souvent associée à l'idée d'insécurité.

Avant de revenir sur ces déclarations ou projets problématiques il est important de rappeler la fausseté de ces mirages racistes. Les crimes et délits en France sont très majoritairement le fait de personnes qui ont la nationalité française ; seule la sur-médiatisation des affaires concernant les personnes immigrées ou perçues comme étrangères donne l'impression inverse. De même, tous les fantasmes liés à des problématiques économiques sont erronés. Les économistes qui travaillent sur l'immigration s'accordent au contraire pour dire que les Etats qui ont, à un moment de leur histoire, réduit fortement l'immigration, ont vu baisser le pouvoir d'achat de toutes. Enfin, l'idée que la France serait un territoire particulièrement attractif qui ferait déjà largement sa part dans l'accueil des personnes réfugiées est hautement critiquable, puisque le nombre de personnes étrangères entrées sur le territoire français est moins important que le nombre d'arrivées en Allemagne, en Italie ou au Royaume-Uni. Pourtant, nous n'avons pas hésité dans notre histoire à coloniser des territoires entiers et une partie de l'immigration actuelle a un lien avec cette histoire coloniale. Nous devrions donc au contraire en assumer la responsabilité et essayer de réparer les dégâts commis par le passé.

Les propos du premier ministre qui reprend des expressions autrefois cantonnées à l'extrême-droite comme "submersion migratoire" sont donc mensongers et inacceptables. Au delà des paroles, le gouvernement empire la situation souvent très difficile des personnes étrangères en France. Ainsi, le ministre Retailleau diffuse dès le 23 janvier une circulaire qui appelle à réduire toutes les régularisations pour motifs humanitaires et familiaux, insiste sur la notion d'intégration (avec notamment des critères linguistiques élevés), rend plus difficile la régulation par le travail et défend l'expulsion pour "menaces à l'ordre public" (motif extrêmement flou et qui sert aussi à intimider les personnes étrangères qui voudraient militer pour leurs droits). Enfin un projet de loi, toujours porté par Retailleau et voté par le Sénat, projette d'interdire le mariage pour les personnes qui sont sur le territoires de façon irrégulière. Comme lorsqu'on demande aux personnes d'avoir déjà un travail pour bénéficier d'un titre de séjour tout en condamnant le travail non-déclaré, demander aux personnes d'être bien intégrées en France et d'en apporter la preuve tout en les empêchant de contracter un mariage, qui atteste pourtant d'une grande intégration, est hypocrite et paradoxal. N'étant pas capable d'interdire l'amour et les liens interpersonnels existant entre les personnes, peu importe leur nationalité, le ministre refuse à certaines la reconnaissance de ces liens par l'État, allant toujours plus loin dans l'idée que certaines personnes qui font société avec nous pourraient être ignorées et être privées de certains droits. Ceci démontre encore une fois que l'égalité et

la fraternité en France ornent les frontons plus que nos textes de lois et les esprits de nos dirigeant·es.

Sur le terrain, déjà, nous observons de nouveaux cas jamais ou peu rencontrés. Prenons le cas de B, arrivé en France en 1984, originaire de République démocratique du Congo (RDC) qui a reçu une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) au moment du renouvellement de son visa. Motif de cette décision ? Ses enfants nés sur le sol français étant désormais majeurs, B n'était plus exempté d'expulsion.

Ou le cas de cette élève d'un collège de Metz, arrêtée en plein cours, malgré le Code de l'Éducation sanctuarisant l'École, et un décret Valls de 2013 interdisant les arrestations au sein ou aux abords des établissements dans le cadre d'expulsions. Sans compter le pluie d'OQTF concernant les Mineur·es Non Accompagné·es devenu·es majeur·es, au prétexte que les notes au lycée ne sont pas bonnes ou que les liens avec la famille persistent. Rappelons que ce n'est pas la quantité de liens qui est contestable mais leur nature.

En tant que syndicat de lutte pour les droits de tou·tes, nous nous offusquons et nous inquiétons de ces attaques toujours plus régulières et violentes contre les personnes immigrées et de la montée des idées racistes dont elles témoignent. Nous nous inquiétons aussi des droits de nos camarades en lutte quand le motif de "menaces à l'ordre public" est défendu comme un motif valable d'expulsion et que des camarades travailleur·ses en lutte pour leurs droits comme à Chronopost sont visé·es par des OQTF. En tant que syndicat de l'éducation nous sommes particulièrement touché·es par les difficultés qui vont s'accroître pour nos élèves et leurs familles quand on s'attaque aux régularisations pour motifs familiaux.

SUD éducation dénonce cette politique et revendique :

- **des logements pour tou·tes ;**
- **de meilleures conditions d'accueil pour les élèves étranger·es, avec notamment des effectifs de 15 élèves maximum en UPE2A, une formation pour les personnels accueillant ces élèves et des postes d'interprètes dans l'Éducation nationale ;**
- **la suppression de la loi "asile et immigration" dite loi Darmanin ;**
- **l'arrêt des OQTF et des expulsions ;**
- **la délivrance sans conditions de titres de séjour vie privée et familiale pour tou·tes les Jeunes isolé·es étranger·es et de tou·tes les élèves dit·es sans papiers ;**
- **l'abrogation du Code de l'entrée et du séjour du droit d'asile ;**
- **l'ouverture des frontières ;**
- **l'abrogation de la plateforme Bienvenue en France, instrument de tri nationaliste et xénophobe ;**
- **la suppression de la clause de nationalité, mesure discriminatoire et xénophobe qui exclut les collègues originaires de pays extra-communautaires du statut de fonctionnaire.**